



Déclaration liminaire FSU Mayotte au CT du 23 février 2022

Monsieur le Recteur,

La FSU Mayotte a pris bonne note du relevé de conclusion de vos réunions avec le SNUipp-FSU Mayotte. Nous espérons tous que les engagements qui y sont actés seront scrupuleusement tenus ; en effet, nous en avons connus d'autres qui ont connu des suites décevantes.

Depuis lundi, au lycée de Petite-Terre, des manifestations d'élèves, des actes d'une très grande violence se produisent (intrusion, jets de pierres dans l'établissement, affrontements entre jeunes et forces de l'ordre, bombe lacrymogène, caillassages, ...) impossible de faire cours dans ces conditions. Les établissements aux alentours collège et écoles primaires ont été touchés également. À 12h, les élèves partent prendre le bus et ne reviennent pas l'après-midi. Une réunion entre parents d'élèves et proviseur a eu lieu hier soir mais les choses ne semblent pas aller vers l'accalmie. Face à l'insécurité et la peur qui se sont accentuées dans ce lycée et qui risquent de durer jusqu'à vendredi veille des vacances, allez-vous prendre des mesures pour mettre un terme à cette violence ou laisser la situation pourrir jusqu'aux vacances ?

Alors que nous sommes dans la phase de préparation de rentrée, le premier problème que nous devons souligner est celui de l'inadéquation des dispositifs en place en termes d'agents d'abord et aussi d'infrastructures pour scolariser la nombreuse jeunesse de ce département. Force est de constater que les conditions de travail pour les agents et d'étude pour les élèves ne s'améliorent pas. Alors que les effectifs continuent de progresser, des solutions sont bricolées à la hâte pour accueillir des élèves dans ou hors des établissements totalement saturés. Certes les constructions prennent du temps mais la situation est tellement tendue et les retards accumulés tellement importants que nous vivons une situation de crise permanente. S'ajoute à cela, la gestion du réseau qui nécessite de plus en plus de moyens au vu de l'augmentation des effectifs. D'ailleurs la DSI est-elle consultée en amont des constructions de nouveaux bâtis scolaires pour ce qui est du réseau informatique ?

Cette croissance d'effectif ne permet pas d'accueillir nos élèves dans des classes à 24 comme il se devrait pourtant dans un département entièrement classé en REP. Nos élèves trop nombreux dans les classes (E/D de 27,1 en collège) ne peuvent recevoir l'attention dont ils ont besoin. Nos collègues souffrent de ne pas pouvoir remplir leur mission à la hauteur de ce qui devrait être fait.

Cette question de baisse des effectifs par classe est une demande centrale de nos collègues. En effet comment mettre en place de nombreux projets et dispositifs pour remédier aux carences de nos élèves

et tenter de les aider à s'améliorer dans un contexte à 27 élèves en moyenne par division en collège et 31,9 en lycée ? A ce propos les lycées devraient aussi faire l'objet très vite de mesures spécifiques. L'augmentation encore plus importante des effectifs en lycée montre qu'on n'en prend pas le chemin !

Alors que nos élèves cumulent déjà des problèmes sociaux, de santé, d'isolement et de violence, comment espérer leur faire réussir leur scolarité dans un contexte où ils manquent des AED, des infirmières, des assistantes sociales, des psy en et où les effectifs de classes sont surchargés ?

Le deuxième problème est celui de l'attractivité et de la stabilisation des agents. Dans un contexte où l'insécurité crée des troubles quotidiens mais aussi où nos collègues gardent leur enthousiasme à travailler pour la jeunesse de ce département, et enfin où le service public devrait être la priorité des priorités au regard de la proportion de jeunes dans la population il est incompréhensible et inacceptable de voir que les décisions indemnitaires que nous revendiquons ne sont toujours pas prises.

La FSU Mayotte continuera de mener le combat pour une baisse des effectifs mais elle ne se fera pas sans davantage de postes et donc de recrutements. C'est pourquoi nous continuerons également de mener le combat pour les dispositifs indemnitaires indispensables pour le système public d'éducation à la fois pour attirer les agents les mieux formés mais aussi pour les stabiliser. Mayotte a des atouts encore faut-il les utiliser. Si les postes sont bien créés, force est de reconnaître qu'il en faudrait plus pour créer les conditions de la réussite de tous nos élèves. Et il faut bien dire aussi que ces postes seront pourvus, s'ils le sont, pour partie par des personnels non formés.

En conclusion, augmentation du nombre de divisions, augmentation corrélative du nombre de postes mais aussi prise en compte des questions d'attractivité et de stabilisation des personnels titulaires nous paraissent des objectifs indissociables en vue d'une véritable progression du système public d'éducation à Mayotte.